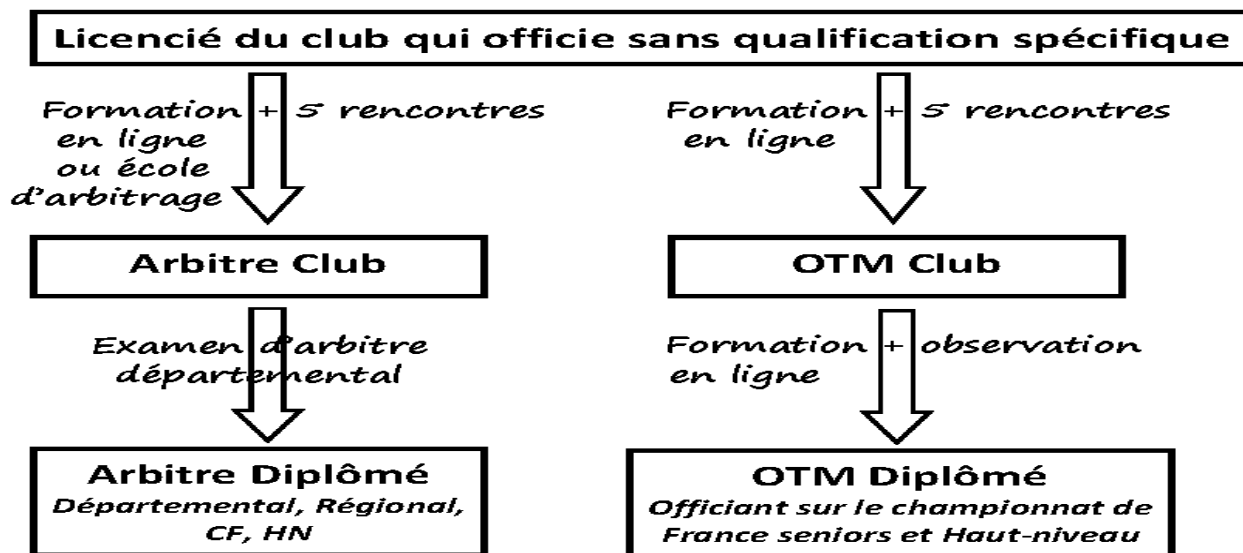


I—LES STATUTS D'OFFICIELS



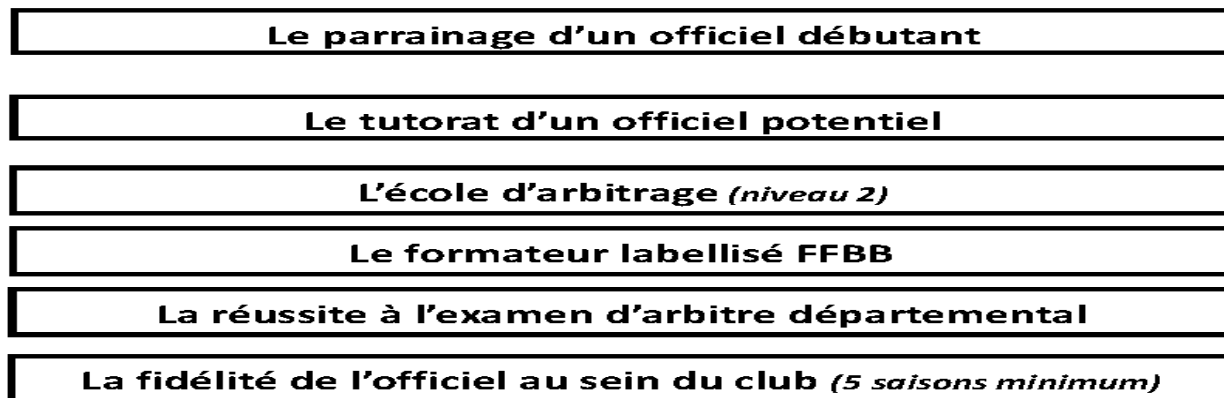
Niveau de Valorisation au sein de la Nouvelle Charte (Crédit de points)

Pas de prise en compte au sein de la charte

Après 10 rencontres
5 points par Officiel Club

1 point par rencontre
+ 0,25 pts au delà de 10 rencontres

II—LES AUTRES ACTIONS VALORISEES



Au-delà de 5 rencontres
+ 0,25 pts par désignation

+ 0,25 pts par désignation
maximum de 10 rencontres

10 points

5 points / formateur

5 points / officiel

5 points / officiel

I—LES ENGAGEMENTS LIES AUX ARBITRES

Equipe engagée en championnat départemental
jeune ou senior (*Sauf 1ère division*)

Equipe engagée en
championnat national (*seniors et jeunes*), régional (*seniors
et jeunes*) ou en 1ère division départemental senior

II—LES ENGAGEMENTS LIES AUX OTM

Equipe engagée en championnat départemental (*seniors et
jeunes*), régional (*seniors et jeunes*) ou national jeunes

Equipe engagée en championnat national
seniors uniquement

III—LA COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS

Si le solde de points du club est positif

Si le solde de points du club est nul

Si le solde de points du club est négalif

Niveau d'engagement au
sein de la Nouvelle Charte
(Débit de points)

Désignations d'arbitres
Facultatifs
= Pas de débit de point

Désignations d'arbitres
Obligatoires
= Débit de 40 points/équipe

Désignations d'OTM
Facultatifs
= Pas de débit de point

Désignations d'OTM
Obligatoires
= Débit de 20 points/équipe

Comptabilisation distincte
du solde des points liés aux
arbitres de ceux liés aux
OTM

Transformation en crédit de
Points Passions Club

Pas de « Bonus ni de Malus »

Pénalité (d'au minimum 100€)
proportionnelle au débit
du club et au niveau de son
équipe première